

Déclaration de la FSU CDEN lundi 9 octobre 2017



Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agents de la Fonction publique : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique... Et contrairement à l'engagement fait aux agents de la fonction publique par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", la hausse de la CSG se traduira au mieux par une simple compensation dans la Fonction publique, c'est à dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agents !

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents publics et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable. C'est totalement injuste pour les agents, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que toutes les organisations syndicales appellent tous les agents à la grève, aux manifestations ou rassemblements pour se mobiliser demain, mardi 10 octobre.

Dans l'Éducation, la rentrée 2018 risque d'être difficile une fois de plus. En effet les grandes orientations de la loi de finance 2018 ont été rendues publiques et c'est zéro création de poste pour l'École et c'est 2600 emplois de stagiaires supprimés à la rentrée 2018. Et pour assurer l'engagement de dédoublement des CP et CE1 en zone d'éducation prioritaire, le ministre va baisser les moyens dédiés aux collèges et lycées. La bonne vieille recette « pour habiller Paul, il faut déshabiller Pierre » est toujours d'actualité et montre bien que tout cela est la traduction d'une politique purement comptable dont l'objectif unique est la réduction de la dépense publique. L'investissement dans la formation de la jeunesse n'est pas à la hauteur des enjeux de lutte contre les inégalités scolaires et sociales et d'élévation du niveau des qualifications.

Dans les écoles, la rentrée fut synonyme de disparition programmée des EVS. Ces emplois aidés, qui avaient pour mission l'aide administrative, disparaissent au fur et à mesure que les contrats arrivent à leur terme.

Dans le département du Cher, ce sera suppression sèche de 148 contrats CUI (EVS) pour le 1^{er} degré. Cette décision brutale révèle un caractère particulièrement inhumain. De nombreuses personnes dont le contrat se termine ou va se terminer prochainement nous contactent et nous font part de leur désarroi et de leur amertume, s'estimant à juste titre « jetés ». Des personnes ayant le statut de travailleur handicapé ou bien encore proche de la retraite, qui auraient pu bénéficier d'une prolongation de leur contrat, se retrouvent désormais sans solution.

La suppression des contrats d'EVS aura également de lourdes répercussions sur la vie des écoles. Les missions qu'elles effectuaient chaque jour vont retomber sur les équipes. Quel signal donné à la direction d'école notamment, après avoir travaillé 2 ans durant sur la simplification des tâches administratives des directeurs !

C'est la raison pour laquelle les EVS, les enseignants, les parents d'élèves ainsi que des élus participent en ce moment-même au rassemblement à l'appel de la FSU pour dénoncer cette décision.

Nous vous remettrons également, à la fin du CDEN, les motions de conseils des maîtres transmises par nos collègues, signe de leurs inquiétudes, et témoignant ainsi leur soutien aux EVS.

La FSU demande dans un premier temps que ces personnels puissent bénéficier d'un renouvellement de leur contrat jusqu'au terme de sa durée maximale prévue et d'une réelle formation professionnelle. Dans un second temps, les missions exercées par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la Fonction publique avec un statut, stables, pérennes et correctement rémunérés.

Dans les collèges du Cher, ce début d'année met en évidence des difficultés tant sur le plan social que pédagogique.

Comme pour le 1^{er} degré, la disparition brutale et sans contrepartie des contrats aidés a profondément désorganisé les établissements scolaires du Cher du 2nd degré. Les conséquences sont dramatiques, réduction du taux d'encadrement des élèves, disparition de certains dispositifs d'aides du fait du redéploiement des AED sur les tâches précédemment effectuées par ces contrats aidés.

Le manque chronique de titulaires et les DGH trop contraintes conduisent l'administration à placer les TZR en affectation à l'année au détriment des remplacements de courtes durées, pourtant très souvent prévisibles (formations, congés maternité,...).

A la lecture des documents, le SNES-FSU s'inquiète d'une baisse de 12 % de la DGF pour l'année 2018. La quasi-totalité des collèges du département subissent des pertes de moyens, parfois extrêmement importantes comme le Collège Albert Camus de Vierzon qui perd 60 000 euros. Dans un moment difficile pour les personnels, ce signal envoyé par le conseil départemental est préoccupant. Les collèges fonctionnent de plus en plus difficilement, le nombre de personnels ATTEE est insuffisant et les conditions de vie au sein des établissements s'en ressentent. Cela ne pourra conduire qu'à une dégradation des conditions de travail et du climat scolaire.

Le SNES-FSU s'interroge également sur le flou laissé quant à la subvention complémentaire « Hors DGF » liée aux besoins de mobilité des établissements. Quel en sera l'enveloppe et la ventilation, sous quelles conditions sera-t-elle versée ?

Il est regrettable de constater à nouveau que le conseil départemental soit réduit, pour améliorer ses finances à ponctionner les FDR des établissements scolaires au détriment de leur bon fonctionnement. La FSU s'étonne que, dans ce contexte de recherche d'économie, le conseil départemental du Cher décide de participer au fonctionnement d'un collège privé hors département ainsi que d'une maison familiale et rurale. La FSU s'étonne également que les montants ne lui soient pas communiqués.